

A retenir

ABRICOTIER - CERISIER	Bactériose : nettoyage des troncs et charpentières
POMMIER	Carpocapse : éclosions de G3 en cours

TOUTES ESPECES FRUITIERES

Campagnol provençal

La période actuelle (jusque fin octobre) est la plus favorable à la lutte (période de reproduction).

Surveiller l'apparition des tumulus.

Techniques alternatives

Piégeage ou travail du sol.

Utiliser des pièges TOPCAT : repérer les tumulus frais, sonder les alentours pour détecter une galerie, positionner le piège dans le sens de circulation et reboucher autour du piège afin d'éviter le passage de la lumière. Relever les pièges fréquemment.

Sur jeune verger, le travail du sol de l'interligne perturbe l'activité des campagnols.

PECHER

Rouille

En Languedoc, un certain nombre de variétés, notamment de pêches Pavie, présente des symptômes marqués de rouille sur feuilles et souvent sur fruits.

Un risque d'attaque sur feuille existe également pour les jeunes vergers en cas d'épisode pluvieux.



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie -BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation

AFIDOL, Chambres d'agriculture de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, SERFEL, Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie

Crédit photos

Groupe Chambre

Cochenille Pou de San José

La migration des larves de dernière génération du pou de San José intervient généralement fin septembre - début octobre. On constate une pression croissante de cette cochenille en verger de pêcher.

ABRICOTIER

Bactériose

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose.

Les troncs et charpentières doivent être préparés : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières.

Intervenir d'ici la fin du mois pour une bonne cicatrisation des plaies. Cette opération est un préalable à l'utilisation d'un badigeon cuprique dès le mois d'octobre.

Rouille

Observations fréquentes de dégâts parfois importants sur feuilles.

Attention en particulier sur les jeunes vergers ou vergers à historique en cas d'épisode pluvieux.

CERISIER

Bactériose

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose.

Les troncs et charpentières doivent être préparés : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières.

Intervenir d'ici la fin du mois pour une bonne cicatrisation des plaies. Cette opération est un préalable à l'utilisation d'un badigeon cuprique dès le mois d'octobre.

Anthracnose (cylindrosporiose)

Observation de symptômes sur feuilles dans quelques parcelles à historique.

Attention en particulier sur les jeunes vergers ou vergers à historique en cas d'épisode pluvieux.

POMMIER

Maturités en secteur précoce

Récolte en cours de Golden, Granny.

Récolte à venir de Chantecler.

Tavelure

Quelques vergers présentent des taches de tavelure secondaire sur feuilles.



Réaliser des observations sur la face inférieure des feuilles en priorité pour détecter la présence éventuelle de tavelure secondaire.

Tavelure d'automne
Source : ephytia.inra.fr

Maladies de conservation, de la suie, des crottes de mouche

Risque de contamination sur fruit en cas d'épisode pluvieux.
Être particulièrement vigilant sur variétés tardives.

Colletotrichum

En verger à historique, les attaques sont importantes.



Carpocapse des pommes

D'après le réseau de piégeage et les données du modèle Inoki, les éclosions de troisième génération se poursuivent : 78% à Saint-Gilles, 39% à Marsillargues.

La pression reste élevée. La surveillance des vergers est primordiale jusqu'à la récolte.

De nouvelles piqûres sont observées.

Technique alternative

Dans les vergers présentant des attaques significatives, il est envisageable de cueillir les fruits piqués, de les sortir du verger et de les éliminer.

Cochenille (Pseudococcus sp)

Certains vergers présentent des fruits dont la cavité oculaire peut être infestée par *Pseudococcus*.

Mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*)

Le vol reste limité, quelques captures sont relevées mais la majorité des pièges du réseau ne capture pas d'adultes. La situation demeure très calme.

Technique alternative

DECIS TRAP, CERATIPACK et MAGNET MED sont des systèmes de piégeage autorisés contre *Ceratitis capitata*. Les 2 premiers peuvent servir de piège de contrôle (1 piège par parcelle).

Leur utilisation principale consiste en la mise en œuvre d'une lutte par piégeage massif à raison de 50 à 80 pièges/ha. Poser idéalement les pièges au plus tard 1 mois et demi avant la date présumée de la récolte de la variété à protéger.

Cochenille Pou de San José

On observe la présence d'attaques sur fruits de façon diffuse dans certains vergers : petit bouclier auréolé de rouge sur l'épiderme. Surveiller les attaques et repérer les vergers **pour envisager la lutte l'hiver prochain. Aucune intervention ne se justifie actuellement.**

POIRIER (informations issues du réseau PACA)

Phytopte de galles rouges

Ce micro-acarien est en recrudescence depuis quelques années dans certains secteurs.

Les dégâts sont observables au printemps sur jeunes feuilles : taches rouges présentant un aspect gaufré (galle). En cas d'attaques importantes, les fruits peuvent être touchés et présenter des déformations.

Les femelles hivernent sous les écailles des bourgeons qu'elles quittent dès le débourrement pour piquer les jeunes feuilles. Les générations se succèdent toute la saison, les phytoptes étant à l'abri à l'intérieur des galles. En fin d'été, les femelles regagnent leur lieu d'hivernation.

Technique alternative

L'utilisation du soufre dès début septembre est une bonne solution pour limiter les attaques l'année suivante.

Phylloxéra du poirier

Période d'apparition des individus sexupares qui seront à l'origine des œufs d'hiver.

Pseudomonas syringae

Les parcelles ayant subi des attaques au printemps (nécrose de boutons floraux) présentent un risque de contamination en cas de période fortement pluvieuse à la chute des feuilles.

OLIVIER

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

En fin de semaine dernière quelques rares secteurs ont bénéficié de très faibles pluies dont les effets ont ensuite été rapidement annulés par les températures élevées et le retour du vent du nord. Le manque d'eau provoque le flétrissement des olives dans la plupart des vergers en sec. Dans les cas extrêmes, les olives se dessèchent et chutent.

La récolte des olives vertes est en cours. Elle est perturbée par une évolution rapide de la maturité des olives qui atteignent le stade de la véraison plus rapidement qu'en année normale.

Evaluation du risque

La mouche ne pond quasiment pas d'œufs dans les olives fripées. De nombreuses observations montrent que les asticots qui se retrouvent dans la chair d'olives fripées meurent. En conséquence et pour tous les secteurs, le seuil de risque n'est pas atteint dans les vergers où les olives sont fripées.

Dans toute la zone littorale, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et dans les vergers où les olives sont charnues, turgescentes ou peu fripées, le seuil de risque est dépassé.

Dans les autres secteurs et dans les vergers où les olives sont charnues, turgescentes ou peu fripées, nous sommes à la limite du seuil de risque et nous vous invitons tout particulièrement à rester vigilant et observer la situation dans vos parcelles.

La baisse des températures moyennes redonne du tonus à la mouche. Le 3^e vol se poursuit avec des niveaux de captures spectaculaires dans la zone littorale et jusqu'à une centaine de mètres d'altitude en plaine.

Au-dessus d'une centaine de mètres d'altitude, le 3^e vol débute. Les niveaux de captures restent globalement faibles.

Pour en savoir plus sur votre secteur, nous vous invitons à consulter le réseau de piégeage des mouches en temps réel (<http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>).

Les observations de suivi des dégâts de la mouche, orchestrées à la demande de l'AFIDOL par le Centre Technique de l'Olivier, sont consultables en cliquant ici :

<http://afidol.org/tracoliv/Degatmouches/choixAnneeCarteObs>

Les paramètres influents sont l'irrigation, les variétés, la profondeur du sol exploitable par les racines, le degré de douceur du micro-climat et la protection contre la mouche déjà réalisée.

Mesures alternatives, biocontrôle

Lorsque le seuil de risque est dépassé, il est possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

Plusieurs produits sont disponibles contre la mouche de l'olive : le silicate d'aluminium (argile), le spinosad et les pièges à insectes (deltaméthrine) en sachet. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-289/telechargement>

Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges alimentaires selon les informations que vous trouverez ici : <http://afidol.org/piagemouche>

Teigne de l'olivier (*Prays oleae*)

Quelques chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées, en particulier sur les variétés Bouteillan et, dans les Pyrénées-Orientales, sur Picholine.

Dalmaticose (*Camarosporium dalmaticum*)

La maladie est observée dans le Gard et l'Hérault. Son évolution est fortement liée aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive et aux piqûres nutritionnelles des insectes suceurs (cicadelles, punaises,...).

CHATAIGNIER

Carpocapse du châtaignier (*Cydia splendana*)

Les captures dans les pièges alimentaires et /ou à phéromones se sont intensifiées pendant la quinzaine précédente (relevés des 4,6 et surtout du 11 septembre) sur les parcelles de référence de Lasalle (30), Cognac (30), Branoux (30), Lamalou (34), St Vincent d'Olargues (34) et le Collet de Dèze (48), quelles que soient les variétés, donc y compris sur les parcelles avec des variétés traditionnelles. On atteint vraisemblablement un pic de vol. Les œufs pondus par ces papillons sont en train ou vont éclore, et **le risque d'attaque est donc très important pour toutes les variétés.**

Variété précoce Bouche de Bétizac

Les tout premiers fruits tombent sur les parcelles les plus précoces. Le 11 septembre, on atteint 46,7% de fruits attaqués sur la parcelle de référence de Lasalle (30). Ce taux n'a pas évolué depuis la semaine dernière. Compte tenu de la sécheresse, le développement des jeunes châtaignes dans les bogues stagne (29,6 mm). Il est maintenant inférieur à celui des années 2015 et 2012 « année de précocité normale » pour la même période. **Période à haut risque d'attaque** compte tenu de l'étalement de la chute des fruits de Bouche de Bétizac.

Marigoule

Le développement des châtaignes ralentit. Quelques bogues sont tombées au sol à cause du vent mais les fruits ne sont pas encore colorés. Sur les parcelles de référence de Cognac (30) à 600 m d'altitude et de Lasalle (30) à 300 m d'altitude, le taux d'attaques de carpocapse atteint 20 à 25 % le 11 septembre. A Lamalou (34), le taux d'attaques est plus faible pour le moment (10%).

Période à haut risque d'attaque.

Variété de saison

Pour l'ensemble des variétés de saison et tardives le risque d'attaques « carpocapse » débute à partir de la fin de cette semaine.

Pellegrine

Sur la parcelle de référence de Branoux (30), **les toutes premières attaques (1,2%)** ont été observées le 11 septembre. Le développement des châtaignes est faible (18,4 mm), comparable à celui de 2013 année tardive, à la même période.

Marron d' Olargues

Sur la parcelle de référence de Saint-Vincent d'Olargues, au 11 septembre, aucune attaque n'avait encore été observée. Le développement des châtaignes est très lent (15,6 mm) à cause de la sécheresse sur cette parcelle non irriguée, plus faible encore que celui de 2013 année tardive à la même période.

Tordeuse du châtaignier (*Pammene fasciana*)

Ponctuellement, sur certaines parcelles déjà infestées les années précédentes, ce ravageur peut faire de gros dégâts. La larve, beige rosée, très « remuante » et « vive », perce la bogue et creuse de gros trous les fruits. On peut la trouver à l'intérieur de la bogue, ou entre les fruits, ou à l'intérieur des fruits. La larve passe de fruit en fruit. Pour le moment, les dégâts peuvent concerner seulement le péricarpe (1^{re} peau) mais on observe aussi des dégâts sur le pourtour de « l'amande ». Des dégâts sont aussi observés sur des châtaignes plates.

Les zones attaquées ont tendance à s'étendre :

Dans la parcelle de référence de Cognac (30, variété Marigoule) qui est attaquée depuis 3-4 ans par ce ravageur, 54 % des bogues sur l'arbre étaient atteintes par la tordeuse le 11 septembre mais seulement 15 % des « amandes ».

Sur la parcelle de référence de Lasalle (30), 19 % des bogues sont atteintes et pour le moment 2,9 % des « amandes »

Sur une parcelle de Bouche de Bétizac située à Metges, sur les hauteurs de Sumène (30), qui a été plus récemment attaquée par la tordeuse, 35 % des bogues étaient atteintes le 4 septembre et 17 à 20 % des fruits, et jusqu'à 25 % des fruits le 11 septembre.

Sur la parcelle de référence (variété Pellegrine) de Branoux (30), le 11 septembre, 19 % des bogues étaient attaquées par la tordeuse et pour le moment seulement 3,5 % des amandes. En 2016, quelques tordeuses avaient déjà été observées : 3% des fruits le 3 octobre.

Les captures dans les pièges à phéromone ont baissé cette dernière quinzaine sur 2 des 3 parcelles gardoises suivies.

Pour le moment, pas d'attaques significatives de tordeuse dans les 2 parcelles de référence des hauts cantons de l'Hérault : Lamalou et St Vincent d'Olargues.

Période à haut risque sur les parcelles atteintes les années précédentes.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.